

## CONSULTATION NATIONALE

(N° 2018/G2/117)

La STEG se propose de lancer une Consultation Nationale ayant pour objet :

« **L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR** ».

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation sont invités à prendre contact directement avec :

**La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz**  
**Direction de la Production et du Transport Gaz**  
**Département Logistique Gaz/ Division Approvisionnements**  
**19, rue Belhassen Ben Chaâbane**  
**1005 El Omrane - Tunisie**  
**Tél : 71 959 933 poste 1555**

Le retrait du dossier de consultation est effectué **sur présentation d'une demande écrite** et le versement d'un montant non remboursable de trente dinars (30 DT) en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Les offres doivent être envoyées par voie postale recommandées ou par rapide poste ou déposées au Bureau d'ordre de la STEG/ DPTG sous double enveloppes fermés et cachetées à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ**  
**19, rue Belhassen Ben Chaâbane - 1005 El Omrane - Tunisie**  
**CONSULTATION NATIONALE N° 2018/G2/117**  
**ACQUISITION D'UN TRACTEUR**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (original ou copie certifiée conforme).
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (original ou copie certifiée conforme).
- Certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés)
- Un extrait du registre de commerce

Les offres resteront valables durant **60 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **Mercredi 09 Mai 2018 à 16h30**.

**N.B :**

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon réglementaire le cahier des charges.